

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu les Statuts du Service Inter Universitaire de la Médecine Préventive et de la Promotion de la Santé (SIUMPPS),

ARRÊTE

Article 1 :

Monsieur Laurent BENSOUSSAN est nommé Administrateur provisoire du Service Inter Universitaire de la Médecine Préventive et de la Promotion de la Santé (SIUMPPS), à compter du 26 février 2020.

Article 2 :

Cet arrêté prendra fin à la date de nomination du nouveau Directeur du SIUMPPS, par le Président de l'Université.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 19 février 2020


Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

